

## SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023

### 2023-13 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX SECTEURS SUD ESTUAIRE - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi douze octobre, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Délégué titulaire		Présentiel	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	x		
DUNET Frédéric	1er Vice-Président	x		
BERTIN Patrick	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	X		
DAVID Dominique	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X		
MEYER Didier	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	x		
BELLEIL Jean-Pierre	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	X		
TAILLANDIER Yves	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X		
CAILLON Philippe	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	x		

Nombre de délégués titulaires en exercice	8
Quorum	5
Présents	8
Pouvoirs	
Votants	8

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-77 du Comité syndical du 03 décembre 2020, relative à la signature du marché public de travaux des infrastructures réseaux,

Considérant que la société Eiffage Energie Système, titulaire du lot n° 10 « Pornic Agglo Pays de Retz » et « Sud-Estuaire » du marché public de travaux en cours d'exécution, a informé TE44 de sa volonté de ne pas reconduire ledit marché public pour l'année civile 2024, par courrier en date du 21 septembre 2023,

Considérant que TE44 a affirmé cette demande et a officialisé sa décision de non-reconduction du marché public, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, par courrier en date du 25 septembre 2023,

Considérant que pour assurer l'exécution des prestations d'études et travaux pour l'année 2024, dans l'attente du renouvellement de l'ensemble des lots pour 2025, il est nécessaire de relancer une consultation.

Considérant qu'il est proposé de lancer une consultation selon les caractéristiques ci-après décrites :

- Marché public de travaux
- Accord-cadre à bons de commande
- Mono-attributaire pour l'ensemble des lots
- Montant maximum fixé à 5 000 000 € HT
- Passé selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation
- Durée : 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Alloté comme suit :
  - Lot n° 1 : Secteur Sud Estuaire
  - Lot n° 2 : Secteur Pornic Agglo Pays de Retz - Ouest
  - Lot n° 3 : Secteur Pornic Agglo Pays de Retz - Est
- Critères d'attribution :
  - Critère technique /60%
    - Définir un chantier type effacement avec EP et télécom : 10%
    - Définir un chantier type renforcement : 10%
    - Moyens humains affectés à la mission : 5%
    - Moyens techniques et matériels affectés à la mission : 5%
    - Réforme anti-endommagement : 10%
    - Sécurité des personnes sur le chantier : 5%
    - Environnement : 15%
  - Critère financier /40%

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « *Travaux relatifs à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public, aux infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public - Secteurs Sud Estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz* », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, sous réserve des crédits inscrits au budget principal,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER